

Portant validation de l'offre de la société Viafrance pour le marché de travaux d'entretien, de maintenance et d'aménagement de voirie 2025-2027

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la mise en concurrence effectuée ;
Considérant que l'offre de la société Viafrance est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE :

De valider l'offre de la société Viafrance pour le marché de travaux d'entretien, de maintenance et d'aménagement de voirie 2025-2027

D'indiquer que les prestations seront rémunérées par l'application aux quantités réellement réalisées dans les bons de commandes des prix prévus au Bordereau des prix unitaires

signé électroniquement le 24/04/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

